

ECHO DE NOTRE-DAME DU SUC



[Dr. MONTPELLIER]

DIRECTION : Chanoine Noël BASCOUL - BRISSAC (Hér)
C. C. P. Montpellier 191-14

BASILIQUE NOTRE-DAME DU SUC

La Basilique N.-D. du Suc, sur la paroisse de Brissac (Hérault), est un des plus antiques « Hauts-Lieux » de la prière des diocèses de Maguelone et Montpellier. Au VIII^e s., sur les indications d'un bœuf, prosterné devant les vestiges d'un vieux dolmen que couvrait une touffe de buis, un pâtre découvrit une statue de la Vierge portant dans ses bras l'Enfant-Jésus. Sur ce rocher, que les pèlerins vénèrent encore au-dessous de la Vierge Couronnée, a été bâtie une chapelle, où, au X^e s., venait déjà prier St Fulcran. Ruinée à plusieurs reprises par les Camisards et les Révolutionnaires, elle fut rebâtie et agrandie par l'abbé Ranquier, curé de Brissac, de 1843 à 1869. L'antique Madone a été officiellement couronnée au nom de S. S. Pie XI, par Mgr Brunhes, le 10 juin 1935. — Le Sanctuaire de N.-D. du Suc a été érigé en Filiale de l'Archibasilique Patriarcale et Papale de St-Jean de Latran, avec transmission de tous privilèges et indulgences, en date du 13 juin 1954.

C'est par milliers que, chaque année, en de nombreux pèlerinages, les catholiques continuent à vénérer sur les monts de la Séranne, où les druides ont laissé de nombreux dolmens, « la Vierge qui devait enfanter ». — Une route carrossable, tracée par les PP. de Ste Garde avant 1900, et aujourd'hui route départementale, permet aux voitures et aux autocars d'accéder au parvis du sanctuaire. Dans les dépendances, des abris sont aménagés et mis à la disposition des pèlerins.

INDULGENCES ACCORDÉES A LA BASILIQUE DU SUC

1^o INDULGENCES ACCORDÉES A PERPÉTUITÉ, en vertu des Lettres Apostoliques « Jam recolendae Memoriae » du 9 novembre 1939, par l'affiliation de N.-D. du Suc à la Cathédrale du Pape, archibasilique du Latran :

a) Indulgence plénière pour tout fidèle qui visite pieusement la Basilique N.-D. du Suc et y prie aux intentions du Souverain Pontife (5 *Pater*, 5 *Ave* et 5 *Gloria*) aux fêtes de Noël - Circoucision (1^{er} janvier) - Epiphanie (6 janvier) - Pâques - Transfiguration de N.-S. J.-C. (6 août) - Ascension - Pentecôte - Dédicace de l'Archibasilique du Latran (9 novembre) - Immaculée-Conception - Nativité - Annonciation - Purification et Assomption - St Joseph (19 mars) - Patronage de St Joseph (mercredi de la 2^e semaine après Pâques) - Nativité de St Jean-Baptiste (24 juin) - Décollation de St Jean-Baptiste (29 août) - SS. Apôtres Pierre et Paul (29 juin) - St Jean l'Évangéliste (27 décembre).

b) Indulgence partielle de trois ans : ces mêmes jours énumérés plus haut, pour tout fidèle qui visitant la Basilique mais n'ayant pas rempli les conditions de la Confession et de la Communion, fait, d'un cœur sincère, un acte de contrition pour demander pardon de ses péchés.

c) Indulgences stationales : les 1^{er} Dimanche de Carême, Dimanche des Rameaux, Jeudi-Saint, Samedi-Saint, Samedi de Pâques (*in Albis*), Mardi des Rogations, Vigile de Pentecôte.

Ces jours-là, tout fidèle peut, aux conditions ordinaires, gagner une indulgence plénière, en assistant aux offices dans la Basilique N.-D. du Suc et en récitant devant le St-Sacrement : 5 *Pater*, *Ave* et *Gloria*, et devant les Reliques exposées (chapelle de N.-D. de Lourdes), 3 *Pater*, *Ave* et *Gloria*, et en priant aux intentions du Souverain-Pontife.

Tout fidèle qui, ces mêmes jours, fait une visite à la Basilique N.-D. du Suc et y récite les prières prescrites plus haut devant le T.-S.-Sacrement et les Saintes Reliques, mais n'a pas rempli les conditions requises pour l'Indulgence Plénière (Confession et Communion) peut gagner une INDULGENCE PARTIELLE DE DIX ANS, en faisant, d'un cœur sincère, un acte de contrition.

2^o AUTRES INDULGENCES accordées au cours des siècles :

a) INDULGENCES PLÉNIÈRES :

1^o Le 25 mars, fête de l'Annonciation. Cette indulgence peut être gagnée à partir des premières vêpres de la fête jusqu'au coucher du soleil du jour octave. (Grégoire XVI, 23 sept. 1843, à la demande de M. l'abbé Perré.)

2^o Le 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception et tous les jours de l'Octave (Benoît XIV, 10 mars 1853 et Pie IX, 26 avril 1861, à la demande des PP. de Ste-Garde).

3^o Indulgence plénière pour tout fidèle qui accomplit le pieux pèlerinage à N.-D. du Suc, une fois l'an et au jour de son choix (Pie IX, 19 janvier 1875, à la demande de M. l'abbé Rozan).

[no 1301] SP



Le Mot du Chapelain



NOTRE-DAME de KITA, PRIEZ pour NOUS !



Notre-Dame de Kita

Au soir de la belle journée du 18 décembre, Son Excellence Monseigneur Leclerc, archevêque-évêque de Ségou, après avoir béni le nouveau tabernacle, s'adressant aux pèlerins encore nombreux à cette cérémonie d'action de grâces, exprimait le vœu

de voir le pèlerinage de Notre-Dame du Suc se jumeler avec le pèlerinage marial qui va se créer sur la terre malienne. Très volontiers, (et sachant bien que les pèlerins seront d'accord avec lui sur ce point), Monsieur le Chapelain accéda spontanément à ce souhait.

Voici ce que Son Excellence Monseigneur Sangaré, archevêque de Bamako écrivait en 1963 aux catholiques du Mali :

« Toutes les générations me proclameront bienheureuse... »

« Cette prophétie de la Vierge Marie s'est accomplie dès le premier âge du christianisme. Et du temps des apôtres jusqu'à nos jours, la dévotion à la Mère de Jésus, dévotion couronnée par des faveurs divines de toutes sortes, n'a cessé de se développer dans le monde. »

« Non seulement le souvenir de Marie se mêle à la prière quotidienne du chrétien ; mais elle a sa place dans les Offices publics de l'Eglise, comme dans la piété populaire des catholiques de chaque race. Son image préside dans toutes les demeures. Multiples les fêtes instituées, les autels consacrés, les œuvres artistiques dédiées en son honneur. Dans de nombreux pays, des pèlerinages attirent chaque année des foules à ses sanctuaires. »

« La chrétienté du Mali, dès les premières heures de sa fondation, participe au concert universel de louanges à la Sainte Vierge. Mais elle n'a pas encore un lieu de culte qui la regroupe autour de la Reine des Anges et des hommes. Aussi les Evêques du Mali, lors de leur conférence annuelle de 1963, ont pensé de créer un centre national de pèlerinage marial. »

Qu'un nouveau lieu de culte marial (futur centre national de pèlerinage) s'élève sur la terre de « notre mission d'adoption », voilà qui doit réjouir nos cœurs ! Comment ne serions-nous pas heureux de savoir que Notre-Dame sera désormais mieux connue et aimée par nos frères d'Afrique, au lendemain de Vatican II qui, dans le huitième chapitre de « *Lumen gentium* » fait une si belle place à la Très Sainte Vierge et alors que S.S. Paul VI insistait sur l'actualité et la nécessité de la « filiale dévotion à la Vierge Marie ».

En effet, il ressort de l'enseignement conciliaire que Marie est indissolublement unie au Christ et à l'Eglise dans l'histoire du Salut ! C'est peut-être la raison pour laquelle, le 21 novembre 1964, au terme de la 3^e Session, le Souverain Pontife proclamait Marie « Mère de l'Eglise ». Oui, Mère de l'Eglise du Mali, comme de toutes les autres Eglises particulières, Notre-Dame aidera les six évêques et leurs collaborateurs missionnaires dans leur travail apostolique afin que les quatre millions d'africains qui compose leur peuple et qui ne compte guère qu'un pour cent de catholiques, « parviennent à la connaissance de la vérité ».

D'ailleurs, au verso de l'image-souvenir de sa consécration épiscopale, Monseigneur Sangaré met en exergue ces quelques

mots : « *Cum Maria, mater Jesu* » voulant clairement montrer que si la Vierge présidait, au Cénacle, à la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, il entendait bien que Marie soit aussi au centre de son travail apostolique au Mali ! Selon les expressions de Jean XXIII et de Paul VI, Vatican II est « une nouvelle Pentecôte ». Au lendemain du Concile, l'archevêque de Bamako et ses frères dans l'épiscopat estiment que, pour leur Eglise malienne, c'est l'heure de cette « nouvelle Pentecôte » ; ils veulent mettre Marie avec eux ! Comment, de fait, penser à une nouvelle Pentecôte, sans la présence de la Vierge, Elle qui fut remplie de l'Esprit Saint d'une manière unique et en qui, il trouva une âme d'une docilité parfaite.

C'est donc une joie pour nous de savoir que, désormais, non seulement les évêques et les prêtres, mais tous les fidèles maliens pourront regarder vers un sanctuaire marial où ils trouveront la Vierge de « chez eux » qui les aidera à mieux connaître et à mieux servir le Christ-Sauveur que l'Evangile appelle « *le Fils de Marie* » !

Ce nouveau sanctuaire s'élèvera à KITA, au diocèse de Kayes. Pourquoi le choix des évêques s'est-il fixé ainsi ? Monseigneur Sangaré écrit : « ... *C'est parce que l'église paroissiale de Kita possède une statue historique de la Sainte Vierge. Cette statue a été la première à servir, au Mali, au culte public de Marie. De plus, elle n'est pas importée : mais elle est malienne par son origine, ayant été fabriquée avec la terre de chez nous, de la terre prise dans le marogot de Bangassi (celui qui coule encore dans le verger du presbytère de Kita). Elle a été cuite sur place, comme nos canaris, avec le bois ramassé par les premiers chrétiens du pays. Vraiment, elle date des premières années du Christianisme au Mali. Elle mérite donc de concrétiser la dévotion du peuple chrétien malien à Marie.* »

Au N° 69 de « *Lumen gentium* », le Concile déclare : « Il faut que tous les chrétiens adressent à la Mère de Dieu et des hommes d'ardentes supplications... jusqu'à ce que toutes les familles des peuples... soient heureusement rassemblées dans la paix et la concorde en un seul peuple de Dieu... »

N'est-ce pas entrer déjà dans l'esprit du Concile que de nous unir à la prière de nos frères d'Afrique, en ajoutant à l'invocation qui nous est chère : « Notre-Dame du Suc, priez pour nous » ! cette autre invocation qui nous sera désormais aussi chère : « Notre-Dame de Kita, priez pour nous » ?

Chanoine Noël BASCOUL.

N.-B. — Une information de dernière heure nous apprend que le premier pèlerinage à Kita (diocèse de Kayes), doit avoir lieu le 24 avril. Il y aura rassemblés des délégués de toutes les missions du Mali.

Pèlerinages du Printemps

OUVERTURE des PÈLERINAGES de 1966 : 24 et 25 MARS.

En la Solennité de l'ANNONCIATION, fête patronale de la Basilique et *pèlerinage régional*.

Jedi 24 MARS : à 21 heures : ouverture de la veillée Sainte par le chant des premières Vêpres de la Vierge. — Allocution de M. le Chapelain. — Procession aux flambeaux. — Au retour de la procession : Chemin de croix médité et Confessions.

Vendredi 25 MARS : à minuit 30 : Grand'messe de la nuit. — A 2 heures du matin, après une messe d'action de grâces : Heure Sainte devant le T.S.S. exposé. — De 3 heures à 6 heures du matin : Rosaire médité.

A 8 heures du matin : Regroupement de la procession de Brissac à la croix de M. Poitevin. — 8 heures 30 : Messe lue et dialoguée. — 10 heures 30 : Messe solennelle et homélie.

A 14 heures 30 : Récitation solennelle du chapelet médité. —

A 15 heures : Vêpres solennelles. — Allocution de clôture et Salut du T.S.S.

N.-B. — Des Confesseurs seront à la disposition des fidèles depuis l'ouverture de la basilique* (18 heures) et toute la soirée du 24 mars jusqu'à la messe de la nuit ainsi qu'au cours de la matinée du 25 mars, jusqu'à la messe solennelle de 10 heures 30 à laquelle on est invité, de préférence, à communier.

* * *

Le VENDREDI 25 MARS : DISPENSE de l'ABSTINENCE pour tous les pèlerins du SUC et pour leurs familles.

* * *

Le LUNDI de PAQUES 11 AVRIL : Pèlerinage de St-JEAN-de-BUÈGES, de la Vallée de la Buèges et de MONTPELLIER.

A 8 heures : les Pèlerins venus en car ou en voiture sont priés de se grouper à la hauteur « du champ du Couronnement » pour se joindre à la procession venant à pied de St-Jean. La « Route mariale » fait partie intégrante du pèlerinage.

A 8 heures 30 : Après le triple salut à Notre-Dame, Messe célébrée par M. l'Abbé Rodier. — 10 heures 30 : Grand'messe et homélie. — 14 h 30 : Chapelet médité suivi des Vêpres et du Salut.

LUNDI 25 AVRIL : Pèlerinage pour LE CAUSSE-DE-LA-SELLE.

CONSÉCRATION DU NOUVEL AUTEL DE NOTRE-DAME



Favorisée d'un soleil printanier, la Journée du SAMEDI 18 DÉCEMBRE marquera dans les annales de notre cher sanctuaire du Suc. Une foule nombreuse et recueillie emplissait, de bonne heure, la basilique. Non seulement les paroisses cévenoles



Sur l'aire,
en attendant
la réception
officielle.

étaient largement représentées, mais encore plusieurs cars, venus de la plaine, avaient amené des amis de Notre-Dame depuis Aniane, Puéchabon, St-Jean-de-Fos, Teyran, Assas, etc. Certes si NN.SS. du Mali n'avaient déjà visité, au cours des journées précédentes, les paroisses des doyennés voisins et d'où « montent au Suc » la plus grande partie des pèlerins, la vaste église de la Sérane aurait été trop petite pour contenir l'assistance de ce jour. Ce fut mieux ainsi, car les six ou sept cents personnes présentes, groupées dans la nef centrale, sur le pourtour du chœur et aux tribunes purent suivre les rites de la consécration et y participer d'une façon active.

I. — PRÉPARATION DE LA CÉRÉMONIE.

Les reliques qui devaient être enfermées dans l'autel à consacrer avaient été soigneusement rangées dans un coffret d'étain, scellé aux armes de Monseigneur Tourel, évêque de Montpellier. Avec ces reliques, furent enfermés trois grains d'encens et un parchemin ainsi rédigé :

Paulo sexto Summo Pontifice
Cypriano Tourel, episcopo Montispessulani
Anno M C M L X V, die XVIII mensis decembris
ego, LUCAS SANGARÉ
archiepiscopus Bamako (Mali)

consecravi altare hoc in honorem Sanctae Mariae Virginis et reliquias S.S. Martyrum : Stephani, proto-martyris, Pontii, Benigni, Fidelis et aliorum Sanctorum : Fulcrani, Rochi, Joannis-Mariae Vianney, Joannis Bosco, Venerandae, Theresiae a Jesu Infante, Catharinae Labouré, Bernardae in eo inclusi. (1)

Le coffret fut placé sur l'autel de l'église de Brissac, entouré de lumières et de fleurs et nombreux furent les paroissiens qui prirent part à la veillée de prière qui eut lieu au soir du vendredi 17 décembre. Au cours de cette cérémonie où, tour à tour fut chantée la gloire des martyrs, invoquée leur intercession et vénérées leurs reliques, M. le chapelain bénit, avec délégation de Monseigneur l'Évêque, l'eau grégorienne avec laquelle le pontife devait purifier l'autel et préparer le ciment qui scellerait la pierre du tombeau. Il bénit également l'encens qui brûlerait, en fin de cérémonie de consécration, aux cinq emplacements où furent gravées des croix en souvenir des cinq plaies du Sauveur. Enfin, il bénit les nappes dont l'autel sera revêtu pour servir de Table pour le repas eucharistique. Nous signalons, au passage, que les nappes qui furent celles de la première messe concélébrée sur l'autel consacré ont été exécutées par les moniales du Carmel de Lourdes et offertes à N.-D. du Suc par Mlle M.-Rose

Caribent. Celles qui revêtirent l'autel pour la première messe de 1966 furent offertes à la basilique par une généreuse paroissienne de Viols-le-Fort.

Au matin du samedi 18 décembre, le coffret des reliques fut exposé dans la première chapelle, à droite en rentrant dans la basilique, sur un trône de tentures écarlates, illuminé et fleuri. C'est là que vinrent les vénérer les pèlerins avant la cérémonie officielle.

(1) Voici la traduction de l'inscription du parchemin : « Paul VI étant Pape, Cyprien Tourel étant évêque de Montpellier, l'année de grâce 1965 et le 18^e jour du mois de décembre — moi : LUC SANGARRÉ, archevêque de Bamako (Mali) j'ai consacré cet autel en l'honneur de la Vierge Marie (en son mystère de l'Annonciation). J'ai déposé dans le tombeau de cet autel les reliques des saints Martyrs : Etienne, premier-martyr, Pons, Bénigne, Fidèle et les reliques d'autres saints : Fulcran, Roch, Jean-Marie Vianney, Jean Bosco et des saintes : Vénérande, Thérèse de l'Enfant-Jésus, Catherine Labouré et Bernadette Soubirous. »

II. — RÉCEPTION de NN.SS. les ARCHEVÊQUES de BAMAKO et de SÉGOU.



M. le Maire
de Brissac
prononçant
son
allocation.

Dès 9 heures, alors que l'assistance priait et chantait à l'intérieur, sur le parvis de la basilique attendaient M. le Maire de Brissac, ceint de son écharpe et entouré de tout son conseil ainsi que le clergé, groupé autour de M. le Chapelain. Quand, avec un léger retard sur l'horaire prévu, arrivèrent Monseigneur Sangaré, en soutane et manteletta violettes et Monseigneur Leclerc, en sa blanche soutane de Père Blanc, M. Duffour de la Vernède les accueillit en ces termes :

« Excellences, M. le représentant de Monseigneur de Montpellier,

Au nom du Conseil municipal, de toute la population de Brissac et en mon nom personnel, qu'il me soit permis de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue dans notre Commune et plus particulièrement en ce hameau du Suc où se trouve érigé le Sanctuaire de la Madone des Cévennes : Notre-Dame du Suc, Ce sanctuaire dont depuis des siècles les habitants de Brissac sont les fidèles gardiens.

Soyez le bienvenu chez nous, Monseigneur Sangaré, archevêque de Bamako, car si nous sommes heureux de recevoir aujourd'hui un évêque africain, c'est aussi avec joie et fierté que nous accueillons un représentant de la jeune République du Mali qui a naguère accédé à l'indépendance. Oui, nous sommes fiers en tant que Français, car en accordant, la première dans le monde, l'indépendance à ses anciennes colonies africaines, la France a montré qu'elle poursuivait sa mission séculaire en apportant à ces peuples son idéal de liberté, d'égalité et de fraternité. Mais la France aussi s'est souvenue et a payé envers ces peuples africains une dette de reconnaissance, car elle n'avait pas oublié qu'aux heures les plus sombres de son histoire, en 1939-1945, le sang africain s'était mêlé au sang français sur les champs de bataille, et lorsque le Maréchal Leclerc partit du Tchad pour la légendaire épopée qui devait le conduire à Strasbourg et à Berchtesgaden, une grande partie de son armée était composée de soldats africains qui contribuèrent ainsi à la libération de notre patrie. Cela, la France, ne l'oubliera jamais et en tant qu'enfant du Mali, Monseigneur, elle vous dit : merci !

« *Soyez le bienvenu chez nous, Monseigneur Leclerc, archevêque-évêque de Ségou, et permettez à un ancien prisonnier de guerre de vous exprimer la joie et l'émotion qu'il éprouve en accueillant aujourd'hui un autre ancien prisonnier de guerre. Vous savez, Monseigneur, que lorsque deux anciens P.G. se rencontrent, vient aussitôt à leur esprit le souvenir de ces longues années passées dans les camps et les commandos, de ces rudes souffrances morales, loin des leurs, dans le dénuement le plus complet, privés de liberté, mais aussi le souvenir de ces heures exaltantes car nous vivions unis comme des frères, partageant tout, et nos joies et nos peines. Je n'oublierai jamais le jour où comme homme de confiance d'un commando, je dus annoncer à un camarade la mort de sa femme. Les yeux de tous*

mes camarades étaient remplis de larmes comme si ce deuil frappait chacun de nous. Oh ! comme j'aurais voulu que vous fussiez présent ce jour là, Monseigneur, car mieux que moi, vous auriez su trouver les paroles qu'il fallait pour atténuer sa douleur, car en vous voyant, je sens combien vos camarades de captivité en proie à ces terribles crises de « cafard » qui nous étreignaient si souvent, devaient trouver auprès de vous réconfort et apaisement.

« Monseigneur, depuis de longues années vous vivez auprès de cette population du Mali, partageant sa vie, ses joies et ses peines, venant en aide aux plus malheureux, les instruisant... et à travers l'homme de Dieu que vous êtes, ils voient en vous le vrai visage de la France. Et nul ne me contredira si je dis que les meilleurs ambassadeurs de la France auprès de ces peuples africains ce sont nos missionnaires, Monseigneur, pour tout ce que vous faites là-bas, pour Dieu et pour la France, nous vous disons : merci !

« Soyez le bienvenu, Monsieur l'Abbé Sicard, vous qui représentez ici, aujourd'hui, Monseigneur Tourel, notre évêque vénéré. Vous lui direz combien nous avons regretté son absence en ce jour, mais nous le comprenons fort bien, car après être resté longtemps éloigné de son diocèse pour participer aux travaux du Concile, nous savons qu'il a dû trouver, à son retour, un labeur écrasant. Nous vous prions bien simplement de lui transmettre nos profonds sentiments de respectueuse et filiale affection.

« Enfin, je m'en voudrais de ne pas remercier ici publiquement, au nom de tous les pèlerins de Notre-Dame du Suc, celui qui depuis quinze ans n'a cessé de travailler à la rénovation de ce sanctuaire : M. le chanoine Bascoul, son chapelain. Que de chemin parcouru depuis que vous en avez la charge ! Que d'embellissements ! Que d'heureuses transformations ! Pour en arriver aujourd'hui à ce que j'appellerai le bouquet final : ce magnifique maître-autel aux lignes si pures, si sobre et, en même temps, grandiose dans sa simplicité, dominé par la statue de la Vierge se dressant sur son rocher et, ce véritable joyau d'art religieux qu'est le tabernacle ! Ainsi par votre travail incessant, vous avez fait de cette basilique l'un des plus beaux sanctuaires dédiés à la Vierge de notre région languedocienne. Vous savez, M. le Chapelain, combien l'amour de la Madone du Suc est ancré dans le cœur de nos populations et les nombreux pèlerinages qui se déroulent ici en sont le vivant témoignage ; aussi soyez bien persuadé que tout ce que vous avez fait et faites encore pour ce sanctuaire leur est allé droit au cœur et elles vous en sont profondément reconnaissantes. En leur nom, M. le Chapelain, je vous dis : Merci !

« Excellences, dans quelques jours, vous allez revenir dans vos diocèses, à Bamako, à Ségou. Puis-je respectueusement vous demander de transmettre à vos fidèles diocésains notre message de fraternelle amitié ? Vous leur direz de prier pour nous Notre-Dame

du Suc comme nous la prions et la prions toujours pour eux ; vous leur direz que nos cœurs de catholiques et de français battront à jamais à l'unisson de leur cœur de catholiques et de maliens.

« Gloire à Notre-Dame du Suc ! Vive le Mali ! Vive la France ! »

M. le Chapelain présenta ensuite l'eau bénite à Monseigneur l'archevêque de Bamako qui, après l'avoir offerte à Monseigneur de Ségou, bénit l'assistance. Croix en tête, le cortège formé des enfants de chœur au costume trinitaire et, des membres du clergé pénétra dans la basilique brillamment illuminée. Monseigneur Leclerc était assisté de M. le Chanoine Combès, curé de St-Aphrodise et de M. le Doyen Capman, Monseigneur Sangaré avait comme diacre et sous-diacre MM. les doyens de Ganges et de Sumène. La chorale de la Trinité, accompagnée à l'harmonium par M. le Chanoine Rouvier, Supérieur de l'École et dirigée par M. l'Abbé Pénalba (le premier prêtre ordonné à Notre-Dame du Suc par Mgr Duperray) exécuta magistralement le « *Sacerdos et pontifex* ». Le Conseil municipal fermait la marche, derrière les évê-



Cortège dans
la basilique :
M. l'Abbé
Sicard,
Mgr Sangaré,
Mgr Leclerc,
M. le Maire

ques, et prit place, pour la cérémonie, aux premiers rangs de l'église.

Le premier geste de Monseigneur l'archevêque de Bamako fut de déposer une magnifique gerbe de glaïeuls rouges au pied du rocher de la Vierge et s'y recueillit en une longue prière. Il revêtit ensuite les ornements pontificaux et prit place au fauteuil. M. le chanoine Bascoul lut alors l'adresse suivante :

« *Messeigneurs, M. le Maire, mes frères,*

« *En des termes combien délicats, M. le Maire vient d'adresser à NN.SS. les évêques qui nous font l'honneur de présider cette fête, les remerciements de nos populations cévenoles, pèlerins fidèles et ardents de N.-D. du Suc ! « Je ne saurais rien ajouter de mieux et de plus senti.*

« *Il est cependant de mon devoir de vous transmettre d'abord les sentiments de regret de Son Exc. Monseigneur de Montpellier m'exprimait depuis Rome par lettre du 27 Novembre : « ... Je ne crois vraiment pas sage et possible de venir à N.-D. du Suc, le samedi 18 décembre, pour présider la cérémonie de la consécration de l'autel, le travail qui m'attend à Montpellier, dès mon retour est par trop abondant. Croyez que je le regrette très sincèrement ; d'autant plus que j'aurais aimé déposer entre les mains de Notre-Dame l'action de grâce des Pères Conciliaires et lui confier le Mouvement œcuménique dans le diocèse de Montpellier, les raisons historiques et doctrinales qui motivent un tel geste apparaissent si clairement à un œil et à un cœur attentifs. Sans doute nous devons être pleins de délicatesse à l'égard de nos frères dans le Christ, mais nous ne pouvons pas oublier, selon une parole du Père Congar, que le Mouvement œcuménique et le Mouvement Marial se sont développés en même temps. Vous voudrez donc bien excuser mon absence et auprès des confrères et auprès des fidèles, leur dire enfin que plus sera éclairée et forte leur dévotion à l'égard de « Marie, Mère de l'Eglise » et plus sera généreux leur élan missionnaire. »...*

« *Monsieur l'Abbé Sicard qui est ici le représentant de Mgr Tourel et qui va nous aider, par ses monitions, à bien participer à la liturgie de ce jour, transmettra à Son Excellence nos sentiments de respectueux et filial attachement, tous unis que nous sommes à notre évêque par la prière et le désir de mieux réaliser, grâce à une dévotion mariale plus éclairée et plus forte ce que l'Eglise du Concile attend de nous, à savoir :*

Un esprit plus compréhensif envers nos frères dans le Christ, et un élan plus généreux pour les missions et en particulier pour l'Eglise du Mali.

« *Esprit plus compréhensif, dis-je, pour nos frères dans le Christ !*

Quand Monseigneur Duperray demanda l'affiliation de notre pèlerinage à St-Jean-de-Latran, il exprima le désir de voir N.-D. du Suc devenir désormais, en notre région, le haut-lieu de la prière

pour l'union des chrétiens. Si, dans le passé, la Vierge « terrible comme une armée rangée en bataille » arrêta net, ici, l'hérésie protestante, aujourd'hui, « Marie, Mère de l'Eglise » est la grande rassembleuse qui veut réunir dans un même bercail et sous la conduite d'un unique pasteur ses enfants divisés. Aussi, depuis le 5 décembre 1954, ce pèlerinage n'est plus seulement « un rempart » dressé sur nos Cévennes, mais il devient, chaque jour davantage le « rendez-vous » de ceux qui, à l'école du Père Portal (miraculé de la Vierge du Suc et enfant de chez nous) veulent par leurs prières et leur fraternelle charité ramener au Seigneur ceux qui sont en quête de vérité !

« Au soir de l'Ascension 1963, guidées par Monseigneur Tourel, Vos Excellences Monseigneur de Bamako et de Ségou accomplissez votre premier pèlerinage à la Reine des Cévennes. Monseigneur Edelby, archevêque grec-melchite d'Edesse. Conseiller Patriarcal de Sa Béatitudo le Patriarche d'Antioche était avec vous et, il s'agenouilla avec ferveur devant la « Teotokos » du Suc pour lui confier les chrétiens d'Orient. Le souvenir de ce pèlerinage singulier est perpétué par le beau tabernacle que vous bénirez, ce soir. Monseigneur l'évêque de Ségou. Mais j'espère mieux ; les émaux qui représentent l'icone orientale « au sein plus vaste que les cieux » ne cesseront de rappeler à nos pèlerins qu'ils doivent sans relâche œuvrer pour que N.-D. du Suc « Mère de l'Eglise » soit aussi bien pour l'Orient que pour l'Occident la « rassembleuse » de tous ses enfants.

« Monseigneur l'évêque attend aussi de cette journée une générosité plus grande de notre élan missionnaire.

« Le 22 mai 1961, après avoir célébré le 25^e anniversaire du couronnement de la madone, à la foule ici rassemblée, Monseigneur Tourel lançait un appel en faveur des missionnaires du Mali afin de leur fournir des intentions de messe. Il y fut magnifiquement répondu. Depuis ce jour, Bamako, devint notre « Mission d'adoption », deux ans avant le jumelage des diocèses de Montpellier et du Mali. Depuis lors, la générosité des pèlerins ne s'est point ralentie. Aussi est-ce une grande joie pour nous d'avoir comme prélat consécrateur de notre bel autel. l'archevêque autochtone de Bamako.

« Désormais, cet autel, symbole sans doute, avant tout, du Christ qui s'immole pour nous, deviendra aussi le symbole de la charité fraternelle et de l'entraide qui nous unit à nos frères d'Afrique, lointains peut-être par la distance, mais proches de nous par le cœur !

« Je voudrais aujourd'hui, que cette entraide fraternelle se concrétise en un geste symbolique. S.S. le Pape Paul VI nous a tracé le sillage dans lequel nous devons nous engager, lorsque, à l'offertoire de la messe de clôture du Concile, il remit aux délégués de quelques peuples sous-développés une offrande destinée à des œuvres d'urgence. Tout à l'heure, quand les rites de la consécration seront terminés et que Nosseigneurs concélébreront la messe avec quelques

Cinq prêtres : M. l'Abbé Sicard, représentant notre évêque, M. le Chanoine Nègre représentant le clergé de l'Hérault, M. le Doyen Thomas de Sumène, représentant le clergé du Gard, M. l'Abbé Cayron, au nom des curés de paroisses rurales et M. l'Abbé Bertrand en qualité d'aumônier précédèrent S. Exc. Monseigneur Leclerc, en mitre blanche et S. Exc. Monseigneur Sangaré, crosse en main. Le nouvel autel se prête magnifiquement à une telle célébration. L'archevêque de Bamako, ayant à sa droite l'archevêque de Ségou et à sa gauche le doyen de Ganges présida la concélébration. Les quatre autres prêtres prirent place autour de la table. Malgré l'heure tardive — il était déjà midi quand commença la messe — la plupart des pèlerins restèrent jusqu'à la fin de la cérémonie à laquelle beaucoup n'avaient encore jamais assisté. Ils en furent profondément édifiés.

Après l'évangile, Monseigneur Sangaré donna l'homélie. Il s'inspira des textes de la messe de l'Annonciation pour exposer, en un français très pur, la doctrine de Vatican II sur la dévotion envers la Sainte Vierge, telle qu'elle est présentée dans le chapitre VIII de « *Lumen gentium* ». Il insista particulièrement sur le rôle de Marie dans l'histoire du Salut et sur la confiance que nous devons mettre en Celle que Paul VI déclarait « Mère de l'Eglise ». Sa conclusion fut un hymne de reconnaissance à N.-D. du Suc et à ses chers pèlerins et un appel quelque peu angoissé en faveur de l'Eglise du Mali.

A l'offertoire, comme M. le Chapelain l'avait déjà annoncé, deux jeunes clercs de la Trinité, au nom des pèlerins de Notre-Dame du Suc, offrirent aux deux archevêques maliens une enveloppe contenant chacune 250.000 anciens francs, intentions de messe et offrandes pour les diocèses de Bamako et de Ségou : geste symbolique de l'entraide fraternelle de nos populations cévenoles à nos frères d'Afrique.

En grand nombre, les fidèles voulurent partager le repas du Seigneur. Signalons que de bonne heure et jusqu'au début de la cérémonie, quatre prêtres étaient en permanence dans la chapelle S. Joseph pour entendre les confessions. Il était près de 13 heures quand la chorale entonna le chant triomphal qui accompagna la sortie de NN.SS. les archevêques jusqu'à la maison presbytérale où les membres du clergé et les conseillers municipaux devaient les rejoindre pour un vin d'honneur.

Quelques instants plus tard, des agapes fraternelles groupèrent autour de leurs Excellences, de M. le Maire et de M. le Chapelain tous les prêtres ayant participé à l'office religieux. Détente toute empreinte de cordialité délicate et fraternelle.

V. — CÉRÉMONIE D'ACTION DE GRACE.

La « Semaine intensive missionnaire » avait un programme très chargé et Nos Seigneurs devaient présider à 16 heures à Montpellier une réunion du Comité « contre la faim dans le monde », aussi, dès 14 heures 30, la cloche nous rappelait à la basilique pour une courte cérémonie d'action de grâce présidée par S. Exc. Monseigneur Leclerc.

Toujours à pied-d'œuvre, les petits chanteurs de la Trinité exécutèrent le *Magnificat* et l'archevêque de Ségou bénit alors le nouveau tabernacle. Il daigna s'adresser ensuite à l'assistance qui était encore très belle. Après avoir rappelé les liens qui unissent Notre-Dame du Suc au Mali, Son Excellence exposa les besoins des populations d'Afrique Occidentale en missionnaires, en ressources et en secours spirituels. S'adressant à M. le Chapelain, il exprima le vœu de voir le sanctuaire de Notre-Dame du Suc se jumeler avec le sanctuaire marial qui va être érigé au Mali, comme pèlerinage national à la Vierge. Nos lecteurs auront lu par ailleurs les détails ayant trait à Notre-Dame de Kita.

Monseigneur Leclerc donna la bénédiction du T.S. Sacrement pour clôturer cette journée incomparable dont tous les participants garderont, en leur cœur, le plus doux souvenir.

Au début de la nouvelle année, Monseigneur Sangaré envoyait les vœux de son diocèse et ses vœux personnels à M. le Chanoine Bascoul et il poursuivait : « De tout cœur, je confierai souvent au Seigneur toutes vos intentions, celles de vos chers paroissiens ainsi que celles de tous les pèlerins de Notre-Dame du Suc.

« Conservant dans mon cœur le doux souvenir des magnifiques cérémonies qu'ensemble nous avons célébrées dans le sanctuaire de grâces dont vous avez la charge, je ne sais vraiment comment vous remercier de la charité délicate et généreuse que vous avez témoignée, à Son Exc. Monseigneur Leclerc et à moi-même. Soyez mille fois béni ! »

Ces sentiments sont réciproques et pèlerins et chapelain de Notre-Dame du Suc ne peuvent que répéter à l'adresse de Monseigneur Sangaré, de Monseigneur Leclerc et de leur peuple : « Soyez mille fois bénis. »



Dans la grande famille DE NOTRE-DAME

Nos défunts

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs et des pèlerins de Notre-Dame du Suc :

Comtesse Henri de RODEZ-BÉNAVENT, insigne bienfaitrice, décédée à Montagnac.

M. l'Abbé PORTALÈS, décédé à Molières-Cavailhac.

Madame AZEMA, décédée à Aniane.

Madame Gabriel COSTE, décédée à St-Jean-de-la-Blaquière.

Le Général de Division Jean GUIZARD, décédé à Penautier (Aude).

M. Elie BOUDON, décédé à Madières.

M. Etienne CANIVEN, décédé à St-Martin-de-Londres.

Madame Louise GAY, décédée à St-Jean-de-Fos.

Madame Julie GALEN, décédée à St-Jean-de-Fos.

M. Abel GROS, décédé à Cazilhac.

Madame Andréline PEYRE, décédée à Cazilhac.

Madame M.-Louise BERTRAND, décédée à Cazilhac.

Madame Louise VAIRON, décédée à Brissac.

Madame Maguy DURAND, décédée accidentellement à Aniane.

Madame Marcelline BERTOU, décédée à Aniane.

Madame Marie GRANIER, décédée à Argelliers.

M. Jean-Marie DORMAN, décédé accidentellement à St-Georges.

M. Louis JOURDAN, décédé à Aniane.

Madame Hilarion BABRE, décédée à Ganges.

M. Fernand RAYNAL, décédé à Montpellier.

Que Notre-Dame du Suc leur obtienne le repos éternel et console les familles en deuil !

N.-B. — L'abondance des matières ne nous permet pas de publier les Offrandes, dons, recommandations et enfants voués. Cette rubrique paraîtra dans le prochain N° de « l'Echo ».



IMPRIMERIE DE LA CHARITÉ
— MONTPELLIER —

4° Indulgence de la Portioncule qui peut être gagnée *toties quoties* à chaque visite faite à la Basilique N.-D. du Suc, le 2 août ou le dimanche suivant, à condition de réciter à chaque visite six *Pater, Ave* et *Gloria* aux intentions du Souverain Pontife. (Indulgence accordée pour sept ans par la Sacrée Pénitencerie Apostolique, le 17 décembre 1953, à la demande de M. le chanoine Bascou.)

b) INDULGENCES PARTIELLES :

Une indulgence de 100 jours est accordée *toties quoties* à tout fidèle qui récitera, devant la Vierge Couronnée N.-D. du Suc : 3 *Ave* et 3 fois l'invocation : Notre-Dame du Suc, priez pour nous » aux intentions du Souverain Pontife et pour la liberté de l'Eglise (Mgr Jean Duperray, évêque de Montpellier, 14 novembre 1953, à la demande de M. le chanoine Bascou).

PRIVILÈGES ACCORDÉS AUX PRÊTRES PÈLERINS

I. — MESSE VOTIVE DE LA T.-S. VIERGE :

En vertu d'un Indult de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 11 décembre 1953, et sur la demande de M. le chanoine Bascou, tout prêtre, en pèlerinage à N.-D. du Suc peut célébrer dans la Basilique, la messe votive de la T.-S. Vierge, conforme au temps liturgique et en se référant aux rubriques générales. Sont exceptés : les jours de fêtes de 1^{re} ou 2^e classe, les dimanches, les fêtes, octaves ou vigiles privilégiées, les vigiles, fêtes ou octaves d'une fête particulière de la Sainte Vierge et tous les jours de Carême (Indult n° 92-953, valable pour cinq ans).

II. — POUVOIR D'ENTENDRE LES CONFESSIONS :

Par ordonnance de Monseigneur Jean Duperray, évêque de Montpellier et sur la demande de M. le chanoine Bascou, Monseigneur l'Evêque accorde aux prêtres pèlerins les pouvoirs d'entendre les confessions de tous les pèlerins sur le territoire de N.-D. du Suc avec les mêmes facultés dont ils jouissent dans leur diocèse. Tout prêtre qui désirera user de ce pouvoir devra en avertir M. le Chapelain et inscrire son nom et son adresse sur le registre qui lui sera présenté à cet effet.

Par ailleurs, M. le Chapelain pourra demander aux prêtres présents la contribution de leur ministère, soit pour les cérémonies, soit pour la distribution de la Sainte Communion, soit pour l'administration du sacrement de Pénitence les jours de grande affluence et suivant les besoins du pèlerinage. (Ordonnance de Mgr Jean Duperray, év. de Montpellier, 8 décembre 1953.)

QUELQUES AVIS

CONCERNANT LA BASILIQUE ET LE PÈLERINAGE

I. — La Confrérie N.-D. du Suc, affiliée à l'Archiconfrérie du Saint et Immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, érigée en la Basilique N.-D. des Victoires à Paris, sous le n° 5.753 en date du 19 janvier 1846, jouit de tous les privilèges et indulgences attachés à cette Archiconfrérie. On peut se faire inscrire par correspondance. Droit d'inscription et de bulletin d'affiliation 0 F. 25.

Les enfants voués font partie de l'Archiconfrérie.

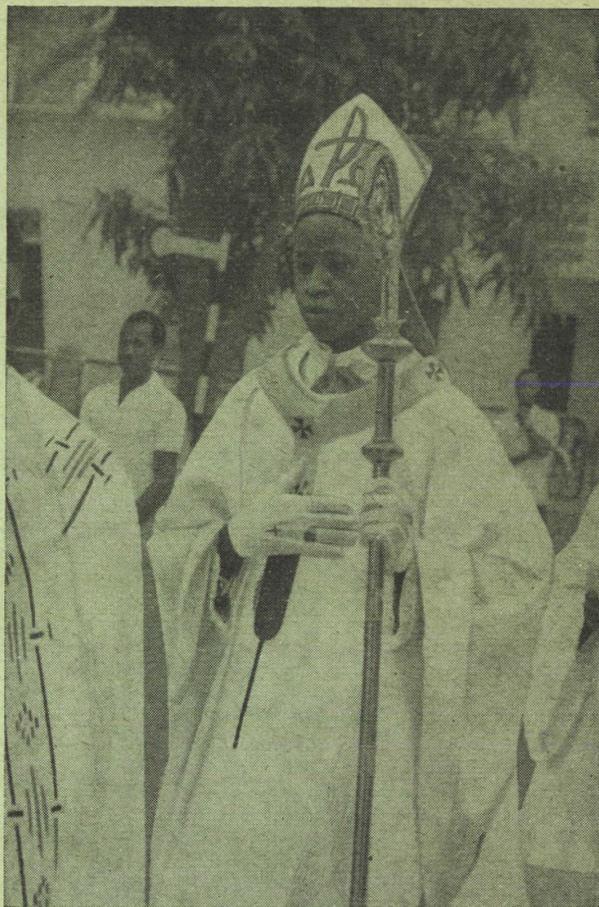
II. — La Basilique possède une chapelle de N.-D. du Suffrage où sont recommandés les défunts. Un pèlerinage spécial, fixé au 3^e samedi d'octobre, est réservé à la prière pour les Morts.

III. — L'Écho de N.-D. du Suc, bulletin trimestriel, est le trait d'union de tous les amis et pèlerins de Notre-Dame du Suc. Il donne des nouvelles du Sanctuaire et du Pèlerinage (abonnement annuel : 2 F.).

IV. — M. le Chapelain étant chargé d'un double service paroissial, prière de l'avertir, au moins dix jours à l'avance, pour l'organisation de journées ou pèlerinages. Il est toujours prudent de passer au presbytère de Brissac pour demander la clef de la Basilique en dehors des jours de pèlerinage, surtout si quelque prêtre veut y célébrer la sainte Messe.

V. — Les dépenses d'aménagement et d'embellissement étant considérables, prière de réserver vos achats de cierges, objets de piété, souvenirs... pour le Magasin de la Basilique qui est le seul à vendre au profit du pèlerinage... Merci !

VI. — Adressez toute correspondance concernant le pèlerinage à M. le chanoine Noël Bascou, à Brissac (Hérault). — Pour les envois de fonds, utilisez de préférence le C.C.P. Noël Bascou à Brissac, N° 191-14 Montpellier, en indiquant sur le talon l'affectation désirée (Messe, offrande, Confrérie, Echo, etc...).



Son Exc. Monseigneur Luc SANGARÉ
Archevêque de Bamako
qui a consacré le Maître-Autel de N.-D. du Suc
le 18 décembre 1965.

IMPRIMERIE DE LA CHARITÉ - MONTPELLIER

Le gérant : E. Eschbach — Dépôt légal 1966, 1^{er} trimestre, N° 552